

Mise en ligne : 27 juin 2017.
Dernière modification : 25 avril 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

PHOSPHATES DU DJEBEL-ONK

I. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES CHEMINS DE FER ET DES PHOSPHATES DU DJEBEL-ONK

S.A., 1909, p. 35 ans.

André BERTHELOT (1862-1938), président fondateur

Professeur en histoire des religions,
homme politique, promoteur du métro de Paris,
administrateur de sociétés,
président de la Banque industrielle de Chine (1913-1921). Voir [encadré](#).

Daniel BERTHELOT, administrateur

Né, à Paris, le 8 novembre 1865.
Fils du chimiste et ministre Marcellin Berthelot.

Spécialiste de biologie, médecine et physique.
Professeur et chercheur au sein de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine et de l'Institut métapsychique international.

Dans le sillage de son frère aîné André (ci-dessus), il fait carrière au sein du groupe Empain :

administrateur des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue,
de la Société d'électricité de Paris (juillet 1903),
président de l'Électricité et gaz du Nord (1911),
des Forges et ateliers de la Longueville (1913),
administrateur de la Compagnie belge des chemins de fer réunis (Bruxelles)(1914),
administrateur du Chemin de fer de Bois de Boulogne,
de la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité,
président des Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont (1921), après absorption de la Longueville,
administrateur de la Société du carburateur Berguil (1921),
de Gaz et électricité du Hainaut (1922),
du Chemin de fer métropolitain de Paris (juin 1923),
de la Société d'exploitation verrière de Bugey (décembre 1923),
de la Compagnie générale de sondages (1924)...

Président du Syndicat des producteurs d'énergie électrique (1919),
Décédé, à Paris, le 8 mars 1927.

CONSTITUTIONS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 septembre 1909)

Société d'études des Chemins de fer et des Phosphates du Djebel-Onk (Algérie), au capital de 200.000 fr. divisé en 200 actions de 1.000 fr. chacune. — Siège social à Paris, 75, boulevard Haussmann. — Conseil : MM. A. Berthelot, D. Berthelot, R. Legouëz ¹ et A. Bénard ². — Statuts déposés chez M^e Lavoignat, notaire à Paris, et publiés dans les *Petites Affiches* du 17 septembre 1909.

Les Requins du Djebel-Onk
(L'Écho d'Alger, 13 mai 1912)

Un milliard trois cent cinquante millions de tonnes de phosphates accaparées par la maison Lacanaud et consorts — Une richesse inouïe tombée aux mains des rapaces de la presse et de la politique — Nous demandons une enquête

¹ Raynald, Legouëz (1857-1944) : polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, représentant du groupe Empain.

² [Adrien Bénard](#) (1846-1912) : banquier à Paris, partenaire habituel du groupe Empain.

Quand, au moment des élections municipales, M. Lacanaud osa imprimer contre nous des insinuations qu'il n'a jamais pu définir, nous avons déjà, dans nos dossiers, un document établissant la preuve irréfutable que le directeur de la *Dépêche algérienne* était à la tête d'une bande d'accapareurs occupés à dépouiller l'Algérie d'une source de richesses inimaginables.

Nous aurions pu, à ce moment, démontrer, preuves en mains, que les commanditaires de l'*Écho d'Alger*, tous colons et commerçants, n'avaient fait que placer dans notre entreprise des capitaux honnêtement acquis, alors que le consortium des Lacanaud-Perrier étaient en train de frustrer l'Algérie d'une fortune colossale, en dépouillant la collectivité d'une richesse naturelle, qu'ils s'étaient appropriés, sans y avoir aucun droit.

Nous avons reculé, à ce moment, devant la crainte que le public algérien pût ravalier notre œuvre de salubrité à une vulgaire campagne électorale et nous avons jugé plus digne de nous-mêmes, autant que du sujet que nous traitions, de n'écrire ces graves révélations que le calme une fois revenu dans les esprits.

Rappelons d'abord, en quelques mots, ce qu'est ce fameux Djebel-Onk, à propos duquel M. Lacanaud semble avoir témoigné tant d'amour à l'intérêt public et dont l'adjudication à sa valeur réelle eût apporté aux finances algériennes un viatique si efficace.

Le Djebel-Onk est une masse rocheuse, qui s'étend à 80 kilomètres au sud-ouest de Tébessa. Il est formé par un banc de phosphate de chaux friable, dont les échantillons donnent une teneur de 70 à 92 % de phosphate pur. C'est le banc le plus important de la région puisque sa puissance varie de 30 à 40 mètres. Il mesure 225 millions de mètres cubes ou 450 millions de tonnes, chiffre qu'il faut tripler puisque le gisement s'étend sur toute la longueur du périmètre, ce qui donne un total de UN MILLIARD TROIS CENT CINQUANTE MILLIONS DE TONNES, dont l'extraction peut se faire à ciel ouvert.

Comment M. Lacanaud est-il arrivé à s'associer à MM. Cuttoli, Morinaud, Perrier (de l'*Écho d'Oran*) et Morel (de la *Dépêche de Constantine*), pour exploiter le Djebel-Onk ?

Telle est l'interrogation qui se pose et qu'il faut résoudre.

Un acte rédigé à Constantine et enregistré à Paris, afin de le soustraire à toute indiscretion fâcheuse, va nous l'apprendre. Le voici :

Entre les soussignés :

MM. MOREL, Jean-Louis, publiciste, demeurant à Paris, 5, rue Feydau (directeur de la *Dépêche de Constantine*) ;

FINALTÉRI, Toussaint, entrepreneur, demeurant à Constantine, 1, rue du Coudiat ;

Pozzi, Félix, ancien conducteur des Ponts et Chaussées, demeurant à Constantine, 2, rue Bellevue ;

DUBUC, Édouard, ingénieur, demeurant à la Varenne Saint-Hilaire (Seine), 15, avenue Thiers ;

MASSON, Eugène, publiciste, demeurant à Paris, 108, rue Lepic ;

MORINAUD, Emile, avocat, demeurant à Constantine, 4, rue de la Tour (maire de Constantine) ;

CUTTOLI, Paul, avocat, demeurant à Constantine, 65, rue Nationale (député de Constantine) ;

LACANAUD, Émile, publiciste, propriétaire, demeurant à Alger, boulevard Laferrière (directeur de la *Dépêche Algérienne*).

PERRIER, Lucien, publiciste, demeurant à Alger, boulevard Laferrière (*Écho d'Oran*).

BOUTIER, Numa, propriétaire, demeurant à Alger, rue d'Isly (directeur de l'Agence Africaine).

Premier groupe, d'une part ;

Et MM. le docteur CARTON, Louis-Charles-Benjamin, médecin-major de 1^{re} classe en retraite, demeurant à Kéréddine, villa Stella (Tunisie) ;

MARIANI, Ignace, domicilié à Ghardimaou (Tunisie) ;

Madame CAUCHI, Marie, sans profession, épouse Grimaldi, autorisée par son mari, M. GRIMALDI, Antoine, officier d'administration de 1^{re} classe, qui l'assiste et signe au présent acte, demeurant tous deux à Constantine, boulevard de l'Ouest.

Deuxième groupe, d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier. — MM. MOREL, FINALTÉRI, POZZI, DUBUC, CARTON, MARIANI et Madame CAUCHI, épouse GRIMALDI, ont demandé à la date du 17 décembre 1907, des permis de recherches de phosphates de chaux dans le territoire de la tribu de Bracha Allouana, notamment dans le Djebel Onk.

Ils font apport à l'ensemble des soussignés des droits que leur confèrent les dites demandes. En conséquence, les permis demandés deviendront, dès qu'ils auront été accordés, la propriété commune de tous les soussignés.

Ces permis seront dès lors considérés comme fusionnés et dans la lettre avisant le service des mines, de cet accord, celui-ci sera prié de les inscrire sous les noms de tous les demandeurs primitifs, savoir : MM. MOREL, FINALTÉRI, POZZI, DUBUC, CARTON, MARIANI et dame CAUCHI, épouse GRIMALDI.

Article 2. — Afin d'utiliser les permis de recherches ainsi délivrés et fusionnés, MM. Morel, Lacanaud, Perrier, Boutier, du premier groupe, M. Carton, du second groupe, avanceront les fonds nécessaires, chacun pour un cinquième, jusqu'à concurrence de cinquante mille francs. Il est entendu que les frais de recherches qui seront remboursés par l'amodiatraire conformément à l'article 9 de l'arrêté du 25 mars 1898 reviendront aux personnes précitées qui en auront fait l'avance, et ce, au prorata des apports respectifs.

Dans le cas où les signataires seraient eux-mêmes amodiatraires, ceux d'entre eux qui auront fait l'avance des sommes pour les travaux de démonstration, ainsi qu'il est dit ci-dessus, seront remboursés sur les avantages consentis par la société d'exploitation dont la constitution est ci-après prévue, et ce, avant tout autre partage des dits avantages.

Il est entendu également qu'un premier versement de deux mille francs sera fait en août prochain par chacun des sus-nommés et que les autres versements seront effectués au fur et à mesure des nécessités des travaux, sur la demande de MM. Carton et Morel qui centraliseront les fonds, les administreront et décideront s'il y a lieu de procéder à un nouvel appel.

Les travaux de démonstration devront être effectués avec toute la diligence voulue pour arriver à l'attribution des droits d'inventeur, faute de quoi le groupe Carton, s'appuyant sur le journal d'avancement des travaux et sur l'avis du service des mines, pourra exiger, par simple lettre recommandée, la continuation ou l'accélération des travaux.

Si cette démarche n'était pas suivie d'effet dans un délai de deux mois, le groupe Carton, se référant à la même source de renseignements, pourra reprendre, mais à son profit exclusif, les travaux de recherches sur les périmètres par lui demandés le 17 décembre 1907 au nom de MM. Carton, Mariani et dame Cauchi, épouse Grimaldi.

Article 3. — Dès que les recherches seront suffisamment avancées, tous les soussignés s'engagent à poursuivre suivant les moyens dont ils disposeront, la procédure prévue pour la reconnaissance de la qualité d'inventeur.

Il est entendu que cette procédure sera introduite sous les noms de chacun des demandeurs primitifs pour le périmètre les concernant à l'origine. Mais si elle est agréée, elle profitera à tous les soussignés.

Article 4. — La qualité d'inventeur étant reconnue, il est entendu que le pourcentage attribué aux inventeurs sur la redevance payée à l'État par l'adjudicataire profitera à

raison de cinq pour cent au groupe CARTON qui comprend. ainsi qu'il est dit ci-dessus, MM. Carton, Mariani et dame Cauchi, et à raison de cinquante pour cent au groupe MOREL qui comprend MM. MOREL, FINALTÉRI, POZZI, DUBUC, MASSON, MORINAUD, CUTTOLI, LACANAUD, PERRIER et BOUTIER.

La répartition dans ce dernier groupe composé de dix personnes devant être faite à parts égales.

Article 5. — Tous les soussignés, dès que le droit d'inventeur leur aura été attribué, s'engagent à faire toutes démarches utiles pour arriver à la prompte mise en adjudication des gisements de phosphates de chaux.

Ils concourront collectivement à cette adjudication.

Article 6. — Après l'adjudication, si elle est tranchée en faveur du groupe global formé par les présentes, les contractants constitueront une société d'exploitation.

À cet effet, tous les pouvoirs sont donnés à MM. Carton et Morel, étant entendu que M. Morel et les membres de son groupe disposeront des trois quarts, à la souscription du capital de la société d'exploitation, et que M. Carton et les membres du second groupe disposeront du quart à cette même souscription.

Dans le cas de concurrence dans les offres de souscription et s'il est établi que l'admission d'un souscripteur unique dut fournir aux soussignés des avantages notablement plus considérables, il est entendu que la préférence sera donnée à ce souscripteur unique.

Il est bien entendu que les propositions faites à MM. Morel et Carton seront soumises à tous les soussignés, que ce n'est qu'avec l'approbation de la majorité des dits soussignés que les offres les plus avantageuses pourront être définitivement acceptées.

Article 7. — Les avantages consentis par la société d'exploitation seront répartis entre tous les soussignés à raison de trois quarts pour le groupe Morel et à raison de un quart pour le groupe Carton.

Entre les membres du groupe Morel, la sous-répartition de ces trois quarts se fera comme il est dit à l'article 4 ci-dessus par parties égales.

Article 8. — Aucun des contractants ne pourra céder les droits que lui confèrent les présentes avant la mise en adjudication et au cas où celle-ci serait en faveur des soussignés, avant la constitution de la société d'exploitation.

Fait de bonne foi en 13 exemplaires à Constantine, le 13 juin 1908.

Suivent les signatures :

Lu et approuvé, POZZI.

Lu et approuvé, PAUL CUTTOLI.

Lu et approuvé, MARIE CAUCHY, épouse Grimaldi.

Lu et approuvé, FINALTÉRI.

Vu par autorisation maritale, A. GRIMALDI.

Lu et approuvé, LACANAUD.

Lu et approuvé, LUCIEN PERRIER.

Lu et approuvé, MASSON.

Lu et approuvé, CARTON.

Lu et approuvé, MARIANI.

Lu et approuvé, MORINAUD.

Lu et approuvé, BOUTIER.

Lu et approuvé, MOREL.

Lu et approuvé, DUBUC.

Enregistré à Paris, folio 70, case 6, le 1^{er} juillet 1908. Reçu 328 fr. 75.

Signature, illisible.

De ce contrat se dégage de suggestives observations, selon l'expression même de notre confrère le *Réveil bônois*, dont le *Cri d'Alger* — qui décidément patauge dans son ignorance des intérêts algériens — citait hier le témoignage.

L'art. 3 stipule, en effet, que tous les soussignés s'engagent à poursuivre, suivant les moyens dont ils disposent, la procédure prévue pour la reconnaissance de la qualité d'inventeur.

« On ne saurait nier, ajoute le *Réveil bônois*, que MM. Cuttoli, Morinaud, Lacanaud, Perrier (son gendre), Morel, qui représentent à la fois la noblesse parlementaire, la noblesse des Délégations et la noblesse de Presse de nos trois départements, ne disposent de puissants moyens d'action auprès du grand dispensateur Jonnart pour décrocher non seulement la « qualité d'inventeurs », mais pour hâter la « mise en adjudication » sans tambour ni trompettes, des phosphates du Djebel-Onk.

« La part du lion est d'ailleurs prévue par le groupe Morel-Lacanaud-Perrier, qui touche du 50 %, alors que le groupe Carton devra se contenter du modeste 5 %, de même que, dans le capital de la future Société d'exploitation et ses avantages, le premier groupe disposera des trois quarts, tandis que le deuxième groupe n'y participera que pour un quart.

« Au début, le service des mines n'avait en face de lui que Carton et Mariani.

« Finalterri ayant fait une demande qui, très habilement, portait sur le périmètre de Mariani, le conflit cherché s'éleva dans l'attribution des permis de recherches.

« C'est alors que M. Cuttoli fit auprès de M. Jonnart un voyage décisif qui eut pour résultat de vaincre les résistances de M. Mériegeault, ingénieur du service des Mines, et de faire, sous menace d'évincement du Dr Carton, fusionner les deux groupes.

« Ce fut, en quelque sorte, le coup de la fusion de la mine et de la minière, de l'Ouenza ! »

On a beaucoup reproché à M. Jonnart d'avoir, à la légère, accordé le permis d'exploiter à la Société de l'Ouenza. Ce permis d'exploiter ne deviendra efficace que lorsque la déclaration d'utilité publique du chemin de fer aura été accordée.

C'est pourquoi le Parlement a si longtemps hésité à concéder cette déclaration que l'Algérie désire aujourd'hui puisqu'elle ne peut pas faire autrement. Mais il eût été préférable de ne rien concéder du tout et laisser à la colonie la libre propriété de ses gisements.

Aujourd'hui, le mal est fait. Il ne peut être que pallié par l'adjonction des clauses nouvelles qu'on a, d'ailleurs, insérées au cahier des charges et qui, dans l'état actuel des choses, nous donnent pleinement satisfaction.

Les intérêts de l'Algérie sont entièrement sauvegardés dans le projet de l'Ouenza et nous avons le plus vif désir de voir ce projet aboutir au plus tôt.

Mais le sont-ils autant dans la demande pendante au sujet du Djebel-Onk ?

Va-t-on permettre aux rapaces de la haute Presse et de la basse politique de drainer la fortune publique ?

Va-t-on leur concéder la déclaration d'utilité d'un chemin de fer spécialement destiné à leur usage, sans que la colonie, qui a été frustrée, n'ait le droit de prétendre à aucune participation dans leurs bénéfices scandaleux ?

Une enquête s'impose. Il faut qu'on sache comment se sont concertées ces puissances occultes, qui n'ont même pas le mérite d'être des financiers risquant leurs capitaux, mais seulement des hommes de proie ayant mis leurs influences au service de leur rapacité.

Grâce à un monopole de presse habilement constitué, ils ont pu faire entendre des voix qui semblaient être celles de l'Algérie, mais qui n'étaient en réalité que celles de leur meute à la curée.

Il faut que le pays le sache : L'Algérie, notre belle Algérie, a été vidée du plus pur sang de ses veines. Une richesse, comme il n'en est pas au monde, était dans ses flancs et voilà que des vautours se partagent ces magnifiques dépouilles.

Allons-nous assister impassibles à ce rapt infâme ?

E. BAÏLAC.

DIPLOMATIE & FINANCES
par Victor MERIC.
(*L'Humanité*, 22 juillet 1921)

André Berthelot, sénateur de la Seine, préside ou administre, en dehors du Métro et de la Banque Industrielle de Chine, les sociétés qui suivent :

... Société d'études des chemins de fer et phosphates du Djebel-Onk [et non *ouk*]...

Le frère, Daniel, moins favorisé, se contente modestement des quelques sociétés que voici :

... Société d'études des chemins de fer et phosphates de Djebel-Onk...

À PROPOS DU DJBBEL-ONK
Curieux exemple de fumisterie électorale
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1921)
[scan débordant, min. avec déliés douteux, nb corr.]

On a beaucoup parlé de M. André Berthelot, un des manitous du lancement du Djebel-Onk.

Ce monsieur, qui est banquier et sénateur, est peu connu en Algérie. Tout au plus sait-on qu'il a un projet de transsaharien et qu'il s'occupe de nos mines.

Voici un extrait de son programme politique :

« Impôt progressif sur la richesse s'appliquant, suivant le cas, au capital ou au revenu. SUPPRESSION DE TOUS LES PRIVILÈGES ET MONOPOLES, NATIONALISATION de la Banque de France, des mines et des CHEMINS DE FER.

« SUPPRESSION DE LA PRESIDENCE DE LA. REPUBLIQUE ET DU SENAT...

Réparations morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires et de la police — et les victimes des escrocs de la Haute Banque ?

« André Berthelot est républicain-socialiste. »

Or, il a constitué le « Métropolitain » avec le banquier belge Empain et organisé le monopole de la Société d'Electricité de Paris...

Comme financier, il est aussi peu sincère que comme homme politique.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES CHEMINS DE FER ET DES PHOSPHATES DU DJEBEL-ONK
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE DEUX CENT MILLE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 75, BOULEVARD HAUSSMANN
(*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922, p. 359)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BERTHELOT (Daniel), 168, boulevard Saint-Germain, président ;

M. BERTHELOT (André), 73, boulevard Haussmann, président ;

M. LEGOUËZ (Raynald), 25, rue Molitor.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M. SAUVAGE (Paul), 67, rue de Miromesnil.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. BOYER (Benjamin), 5, rue de Rigny.

M. MARY (Albert).

Constitution et durée. — Société constituée en 1909 pour une durée de 35 années

Objet. — L'étude, l'établissement et l'exploitation de tous moyens de transport destinés à faciliter l'exploitation des gisements de phosphates dans les territoires de la tribu de Biarcha-Allouan dans le Djebel-Onk (Algérie).

Capital social. — 200.000 francs, divisé en 200 actions de 1.000 francs.

Année sociale. — 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale. - Avant fin juin.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 1 % à chaque administrateur, maximum ; 5 % pour tout le Conseil ; le solde aux actions.

Le Djebel-Onk
par Eugène Menton
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1922)

M. le président de la Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax* nous adresse une lettre pour nous faire savoir que, sans vouloir s'immiscer dans une discussion qui ne peut être résolue que par le gouvernement de la métropole, il doit cependant signaler que la note dont il s'agit contient une erreur manifeste.

En effet, le port de Tunisie où les phosphates en question pourraient être mis en dépôt et embarqués, n'est pas inexistant, comme il est dit, mais au contraire, il a été construit à Sousse en 1895-1898 par la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax.

Avec une dépense d'aménagement insignifiante, il est susceptible de recevoir facilement tout le phosphate que pourrait produire l'exploitation du Djebel-Onk, et cela sous le régime d'une TAXE extrêmement AVANTAGEUSE pour les expéditeurs.

À cela, il nous est facile de répondre que le port de Sousse n'est pas aménagé pour recevoir un tonnage AUSSI INTENSE que celui que nécessiterait l'embarquement des phosphates du Djebel-Onk.

Cela est à regretter évidemment.

M. le directeur des Ports tunisiens est obligé de reconnaître qu'il faudrait « une dépense d'aménagement INSIGNIFIANTE ».

D'autre part, il est avéré qu'en passant par la Tunisie, l'amodiation du Djebel-Onk serait tributaire non seulement d'une compagnie privée pour l'embarquement de ses phosphates, mais encore d'une autre compagnie privée pour ses transports ferroviaires. Il serait donc obligé de se heurter à des difficultés matérielles et financières qui n'existent pas en Algérie puisqu'il dépendrait des administrations algériennes qui auraient, elles, intérêt à réduire les frais pour permettre l'écoulement de grosses productions.

Il est encore inadmissible qu'une richesse du sol algérien ne puisse pas profiter à son pays d'origine, surtout lorsqu'il n'y a aucune raison économique sérieuse à opposer à cette conception logique. Bien au contraire.

Du reste, le conseil général de Constantine, qui vient de se réunir exceptionnellement pour examiner cette question, vient de la trancher par la motion péremptoire suivante votée à l'unanimité :

M. Pantaloni a fait part au conseil d'un télégramme qu'il a reçu de MM. Thomson et Morinaud, invitant les représentants du département à protester contre la campagne menée par une coalition d'élus algérois et oranais, campagne tendant à enlever l'exploitation du Djebel-Onk à l'Algérie, au profit de la Tunisie.

« M. Pantaloni a fait remarquer le gros intérêt qu'il y a pour l'Algérie à exploiter le Djebel-Onk, en acheminant ses phosphates vers Bône, par la ligne Djebel-Onk-Sédrata, dont le projet d'utilité publique a été déposé sur le bureau de Chambre par le Gouvernement.

L'orateur a proposé à l'assemblée d'adopter la motion suivante, qui a été votée à l'unanimité de l'assemblée :

« Considérant que le gisement du Djebel-Onk est avant tout une richesse algérienne ; considérant que les manœuvres tendant à préconiser l'évacuation de ces minerais par la Tunisie est préjudiciable à nos intérêts.

« Le Conseil général de Constantine, réuni en session extraordinaire, proteste énergique contre toute manœuvre tendant à déposséder l'Algérie des ressources de toute nature à provenir de ce gisement, émet le vœu que soit uniquement retenu le projet d'exploitation par un tracé algérien Djebel-Onk-Sédrata-Bône. »

La question ne se pose donc plus de savoir si les richesses du Djebel-Onk seront acheminées sur l'Algérie ou la Tunisie.

Persister à vouloir autre chose que ce que guident le bon sens et la logique et l'intérêt même de l'exploitation, ce serait l'enterrement définitif du Djebel-Onk.

C'est à cette œuvre que travaillent quelques journaux algérois, entre autres la Dépêche Algérienne qui s'acharnent à faire une violente campagne contre les intérêts généraux de la colonie qu'ils sont chargés de défendre.

Dans quel but cette campagne maladroite si ce n'est celui de faire échouer cette affaire qui doit rapporter annuellement de nombreux millions au Trésor algérien et un sérieux appoint à l'agriculture.

Il est étrange, on le conçoit, de faire une pareille constatation.

L'AFFAIRE DU DJEBEL-ONK

LA PRESSE, LA POLITIQUE ET LA FINANCE À L'AFFÛT DE NOS RICHESSES

(*L'Humanité*, 24 décembre 1922)

Depuis quelque temps, soit dans la presse algérienne, soit aux « Délégations financières » (le petit parlement algérien), soit à la commission des travaux publics de la, Chambre, la question du chemin de fer qui doit permettre l'exploitation du Djebel-Onk est l'objet de commentaires nombreux et parfois assez vifs. Le profane sent obscurément qu'il y a dans cette question de puissants intérêts en conflit. Mais il lui est impossible de démêler le sens de ces intérêts, parce que les adversaires en présence ont beau se combattre avec acharnement et se décocher des traits meurtriers, ils sont respectueux de la solidarité qui les lie, de cette solidarité, de « gens d'affaires » qui n'ont pas besoin de dévoiler leurs « trucs » au public tant que l'affaire n'est pas absolument au point.

Nous allons essayer, pour nos lecteurs, de projeter un peu de lumière sur cette mystérieuse combinaison financière. L'affaire du Djebel-Onk est une affaire de phosphates, une affaire énorme, dont l'intérêt, sur le marché financier dépasse en importance l'affaire de l'Ouenza.

Voici comment cette importance est caractérisée par M. le docteur Carton, correspondant de l'Institut et co-inventeur de la mine :

« Le Djebel-Onk est situé en Algérie, dans la province de Constantine, à une centaine de kilomètres au sud de Tebessa, à 200 kilomètres du golfe de Gabès et à 300 kilomètres du port de Bône. « Les bancs de phosphates, épais, de 30 à 60 mètres, sans intercalation de silex ou de marnes, s'étendent sur une longueur de plus de 10 kilomètres et une largeur, de 3 kilomètres. Ils sont recoupés de ravins tous les 300 à 500 mètres, ce qui permettra de les exploiter en *carrière* pendant *plusieurs siècles*, la puissance du tonnage reconnue étant d'environ un *milliard de tonnes*. Il doit y en avoir le triple. Les études faites dans les régions voisines permettent de penser que ce gisement se relie à d'autres pour lesquels des permis de recherches ont été demandés et on peut admettre que le tonnage de l'ensemble est encore plus considérable.

« On a trouvé des teneurs dépassant parfois 80 p. 100, mais variant généralement de 60 à 70. On a reconnu l'existence de 500 millions de tonnes ayant 66 p. 100.

« La pureté en est remarquable. »

Il y a donc là de quoi alimenter l'agriculture de l'Europe pendant de longues années et l'on comprend que cette mine merveilleuse soit l'objet de nombreuses convoitises.

À qui la mine merveilleuse ?

Les terrains phosphatiers appartiennent au domaine public. C'est donc l'État, en l'espèce la colonie algérienne, qui en est propriétaire mais l'État ne veut pas exploiter de mines ; il va donc en confier l'exploitation à une société privée dans les conditions réglementaires fixées par les décrets du 12 octobre 1895 et du 25 mars 1898 aux termes desquels la concession doit être accordée par voie d'adjudication.

À qui reviendra l'exploitation du Djebel-Onk ? À celui qui, le jour où la mine sera mise en adjudication, offrira à l'État la redevance la plus élevée par tonne extraite ; l'adjudicataire aura, en outre, la charge de construire à ses frais le chemin de fer qui devra transporter les produits vers un port de sortie, à moins qu'il ne soit assez roulard et assez puissant pour faire déclarer, son chemin de fer, d'utilité publique par les Chambres, sur quoi ce serait le contribuable algérien qui supporterait les frais de la construction dudit chemin de fer à l'usage pourtant exclusif de l'exploitant de la mine.

Dans tous les cas, vu la législation actuelle, les conditions d'établissement de la voie ferrée devant être spécifiées dans le cahier des charges que doit rédiger le gouverneur général de l'Algérie, on ne pourra procéder à l'adjudication que lorsque l'accord sera fait sur le tracé du chemin de fer.

Or, c'est cette question de voie ferrée qui fait l'objet de toutes les controverses ; c'est sur cette question — véritable pierre d'achoppement — que se livre la bataille des intérêts en présence ; c'est sur le choix du tracé, du mode de construction, des conditions d'exploitation de la ligne, que les inventeurs de la mine d'une part et les futurs soumissionnaires à l'adjudication d'autre part se livrent à des polémiques violentes ou à des luttes d'influence, sournoises.

Mais pour bien comprendre cette activité concurrentielle [sic] où l'on voit la *Presse* avec MM. Lacanaud, Perrier, Morel, directeurs des trois quotidiens les plus importants d'Algérie, la *Politique* avec M. Morinaud, député-maire de Constantine, M. Cuttoli, sénateur du même département, M. Masson, ancien antijuif, M. Boutier, ancien directeur de l'Agence africaine, à Alger, M. Dubuc, ancien conseiller municipal nationaliste de Paris ; la Finance avec M. Berthelot, du Métropolitain de Paris et de la Banque industrielle de Chine, avec la Société des mines de « Gafsa », la Société de « Saint-Gobain » et l'« Omnium des phosphates d'Algérie et de Tunisie », pour comprendre cette activité, disons-nous, il est nécessaire de faire l'historique de toute l'affaire. Ce sera l'objet de notre prochain article.

Paul ROBES

L'avis des délégations financières

Les Délégations financières, après de longs débats, ont rejeté le projet d'évacuation des phosphates du Djebel-Onk par une voie ferrée tunisienne et adopté d'après une documentation fournie par l'administration le projet de déclaration d'utilité publique pour une voie normale à construire du Djebel-Onk à Tébessa.

Elles ont adopté également un vœu tendant à renvoyer dans leurs foyers les militaires indigènes de la classe 1920 maintenus sous les drapeaux au delà du temps imposé aux militaires français de la même classe. G.

L'AFFAIRE DU DJEBEL-ONK

JOURNALISTES, POLITIENS ET FINANCIERS À L'ŒUVRE (*L'Humanité*, 26 décembre 1922)

Dans nos deux précédents articles, nous avons vu la politique se faufiler dans l'affaire des phosphates du Djebel-Onk, nous allons voir aujourd'hui la presse opulente et la haute finance arriver à la curée.

Un contrat type

Le nouveau groupe de candidats à l' « invention » de la mine, scellé par le pacte du 17 décembre 1907, n'avait pas assez de fonds pour faire marcher la combinaison ; M. Morel se chargea d'en trouver et fit appel aux capitaux de MM. Lacanaud, directeur de la *Dépêche algérienne*, Perrier, gendre du précédent et directeur de l'*Écho d'Oran*, et enfin à M. Boutier, directeur de l'Agence africaine, à Alger. Ces messieurs qui constituent ce que l'on appelle en Algérie, la noblesse de presse, avancèrent une trentaine de mille francs à la condition qu'ils partageraient eux aussi le titre d'inventeurs de la mine. Et le contrat suivant fut signé. Quoique ce document soit un peu long, nous n'hésitons pas à le donner, en entier parce, qu'il illustre singulièrement toute cette affaire.

.....
[Voir ci dessus l'*Écho d'Alger* du 13 mai 1912.]

Ainsi dans ce groupe de 13 personnes, deux seulement sont réellement allées dans le bled et font l'apport de leur découverte : ce sont MM. Finalteri et Mariani ; — six appartiennent au monde de la presse et font apport de leur influence sur l'opinion publique. Ce sont MM. Lacanaud, Perrier, Boutier, Morel, Dubuc, Masson ; — deux appartiennent au monde de la politique : MM. Cuttoli Paul, député, et Moririaud, maire, conseiller général et délégué financier de Constantine ; ils font apport de leur influence sur le gouverneur général de l'Algérie. Et si l'on remarque qu'il est stipulé à l'art. 3 du contrat « que les soussignés s'engagent à poursuivre, *suivant les moyens dont ils disposent*, la procédure prévue pour la reconnaissance de la qualité d'inventeur et à l'art. 5 qu'ils « s'engagent à faire *toutes les démarches utiles* pour arriver à la prompte mise en adjudication des gisements », on comprend que le rôle des gens de la presse et de la politique va être important et probablement décisif.

Une première satisfaction, après bien du tirage, est donnée au consortium : les brevets d' « inventeur » lui sont accordés le 17 juin 1910. Dès l'instant qu'il tient sûrement une part de la formidable richesse (le 10 p. 100 sur la redevance que devra verser l'adjudicataire à l'État), il va songer à la mise en adjudication de la mine.

L'arrivée de la haute finance

Mais pour participer à cette adjudication, il faudra un fort cautionnement, probablement 2 à 3 millions, et le consortium ne les a pas ; il s'adresse alors à M. Berthelot, du Métropolitain de Paris et de la Banque industrielle de Chine qui, en peu de temps, constitue avec quelques gros barons de la finance parisienne la « Société d'étude des gisements de phosphates du Djebel Onk » dont la siège social est au 75 du boulevard Haussmann, à Paris.

L'AFFAIRE DU DJEBEL-ONK

UN CHEMIN DE FER « INTÉRESSANT » (*L'Humanité*, 27 décembre 1922)

Dans nos précédentes articles, nous avons vu les intrigues de la Presse et de la Politique pour arriver à- s'introduire dans une bonne affaire ; nous allons voir aujourd'hui les intrigues de la Finance pour « gouverner » l'exploitation de la mine merveilleuse.

Rappelons que les textes réglementaires en vigueur veulent 1. que la mine soit attribuée à un amodiatraire par voie d'adjudication 2. que cet amodiatraire doit construire à ses frais le chemin de fer, de la mine à une ligne ferrée en service ou à un port. Il en résulte que ce chemin de fer, exutoire de la mine, conditionne l'exploitation de cette mine. Si le tracé adopté est d'une longueur kilométrique maximum :

1. il effrayera, par son coût, les soumissionnaires qui n'ont pas « les reins solides » et il réduira la-concurrence au profit d'une grosse puissance financière ;

2. il demandera de longues années de travaux avant toute rémunération du capital et il retardera la venue sur le marché de l'annuel million de tonnes de phosphates ;

3. il majorera, par un fret, terrestre élevé,, le prix de revient de l'engrais.

Si on adopte un tracé d'une longueur kilométrique minimum :

1. on évite tous ces inconvénients, mais 2, on embarque par un port tunisien.

Maintenant que le problème général de la ligne est posé, nous allons dévoiler les intérêts en présence.

Les intérêts concurrents

Deux groupes de concurrents se heurtent autour de la mine du.Djebel-Onk

1. Ceux dont l'intérêt est dans une exploitation immédiate ;

2. Ceux dont l'intérêt est. dans une exploitation différée.

Au premier groupe appartiennent certains « inventeurs » tels que MM. Finalteri, Mariani, Carton, Lacanaud, Perrier. Pour des maisons peut-être différentes, il leur tarde de toucher leur part d'invention qui peut aller jusqu'à 40.000 fr. par an pour chacun d'eux.

Au second groupe appartiennent les monopolisateurs du phosphate. On va le comprendre aisément

La transformation des- phosphates en superphosphates utilisables en agriculture est monopolisée en France par la Société de Saint-Gobain qui eut longtemps pour avocat-conseil M. Raymond Poincaré. En 1898 cette firme puissante signa un véritable traité d'alliance avec la « Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa » qui s'annonçait comme une très importante productrice de phosphates. Depuis cette époque, l'objectif de la Saint-Gobain a été de passer des traités analogues avec toutes les sociétés minières à gros rendements pour rester maîtresse du marché de l'engrais phosphatique. C'est ainsi qu'elle a englobé dans son orbite l' « Omnium des Phosphates d'Algérie et de Tunisie » dont la mine principale est le Djebel Kouif, près de Tébessa:

À l'heure actuelle, la Saint-Gobain jouit de la production phosphatière optima qui, en maintenant l'engrais à un prix limite assez élevé, lui assure des dividendes fabuleux.

Pour maintenir ces dividendes, il ne faut pas augmenter la production, il faut pratiquer un malthusianisme phosphatier des plus rigoureux et elle n'hésite pas à employer les moyens « classiques » pour arriver à ses fins.

En 1921, au ministère des Travaux publics, une conférence... bizarre eut lieu entre certains représentants de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc : « elle évoqua une prétendue crise (Le surproduction de phosphates en 1925, et, dès lors, elle proposa, de s'opposer à la mise en préparation de nouveaux gisements de phosphates en Algérie et en Tunisie » (*Dépêche algérienne* du 25 juin 1922).

Le 8 juin 1921, M. Abbo, à la Délégation financière des colons, proposait un vœu sur « l'opportunité d'une limitation de la production phosphatière en Afrique du Nord et l'établissement de tarifs communs. »

Le sens de ces deux interventions officielles est très net : il faut limiter la production de l'engrais ; il faut éviter les concurrences de productions à venir. L'inspiration de ces deux tentatives, dangereuses pour l'agriculture, mais favorables aux monopolisateurs actuels, est très claire.

Cependant, le succès ne couronna pas l'action entreprise dans ce sens ; il fallut songer à une autre procédure : on concentra immédiatement tous les efforts sur le chemin de fer avec pour objectif le projet suivant : Faire adopter par le gouvernement général pour inscription dans le cahier des charges à imposer à l'adjudicataire le tracé le plus long. De cette façon, comme nous l'avons exposé plus haut, l'exploitation du Djebel-Onk sera handicapée.

Les frères ennemis

Et M. Morinaud, aidé de MM. Morel et Dubuc, s'est fait le défenseur de ce tracé le plus long, soit dans la Presse, soit dans la Commission des travaux publics de la Chambre, ce qui lui attire, de la part de M. Lacanaud, les traits les plus empoisonnés comme par exemple celui-ci : « Que M. Morinaud soit dans le secret des Dieux en ce qui concerne les monopolistes, et qu'il défende leurs contrats, c'est assez naturel, mais qu'il dispose, avec désinvolture, des gisements des Maadid, voilà qui est appelé à causer une stupéfaction profonde. » (*Dépêche algérienne* du 2 juillet 1922).

À quoi M. Morinaud répond faiblement :

« Pour le « Kouif », je peux affirmer qu'il n'a jamais fait auprès de nous la moindre démarche. « Gafsa » est en Tunisie il n'a jamais cherché à agir sur nous. » (*Dépêche coloniale* du 24 août)

Et c'est la guerre déclarée entre les deux camps ; guerre ouverte dans la presse, guerre sournoise dans les commissions parlementaires, les Délégations financières, les antichambres de la haute administration.

Dans un dernier article, nous donnerons nos conclusions sur cette curieuse affaire.

Paul ROBES.

L'AFFAIRE DU DJEBEL-ONK

LES TRAFIQUANTS À L'AFFÛT METTRONT-ILS LA MAIN SUR LES PHOSPHATES ? (*L'Humanité*, 29 décembre 1922)

Nous avons vu les frères ennemis se faire une guerre acharnée pour le choix du tracé ferré à imposer à l'adjudicataire du Djebel-Onk. Examinons les solutions qu'ils préconisent.

Le camp des exploiters pas pressés propose, par la voix d'or de M. Morinaud, le tracé Onk-Chéria-Meskiana, Sedrata, Knemiesa, Medjezsfa, Duvivier, Bône. La partie construire irait de Onk à Medjezsfa où elle rencontrerait la voie normale de la ligne Tunis-Bône longue de 259 kilomètres, la voie normale à construire coûterait 229 millions, mais comme cette ligne se souderait à un tronçon du fameux central minier 45 kilomètres avant d'arriver à Medjezsfa, de ce central minier déclaré d'utilité publique, et par conséquent à construire aux frais de l'État algérien, il ne resterait à la charge de l'adjudicataire que 214 kilomètres estimés à 149 millions. Ce projet a été adopté par les délégations financières au mois de novembre 1920 et soumis aux Chambres pour qu'elles en déclarent, dans une loi, l'utilité publique. Mais l'utilité publique de cette ligne est fort contestable et M. Raoul Persil, rapporteur de la question devant la commission des travaux publics de la Chambre, l'a repoussée dans son rapport le 5 décembre dernier d'autre part, ladite commission a invité le gouvernement à demander aux délégations financières qui se réunirent le 18 décembre, « d'étudier la question de déclaration d'utilité publique des deux lignes Onk-Tebessa et Onk-Boubakar. » C'est chose décidée et les délégations financières sont saisies de la question.

Le camp des exploiters pressés propose, par la voix rocailleuse de M. Carton et la voix musicale de M. Lacanaud, le tracé Onk-Boubaker. Il n'y aurait que 50 kilomètres de ligne étroite à construire pour la somme de 50 millions et l'on se raccorderait sur la ligne de même largeur qui, par les soins du réseau Bône-Guelma, assure déjà l'évacuation d'une partie des phosphates de la « Gafsa » sur le port de Sousse.

Et les arguments de pleuvoir drus d'un côté et de l'autre, accompagnés de déclarations grandiloquentes ; M. Morinaud, qui se défend habituellement d'être animé par l'esprit de clocher, s'écrie avec véhémence : « Il s'agit de richesses algériennes ; elles doivent profiter à l'Algérie et non à la Tunisie ; je suis député de Constantine, mon devoir est de défendre les intérêts constantinois en prêchant pour le part de Bône. »

À quoi M. Lacanaud répond avec des trémolos dans la voix : « Il ne s'agit ni de l'Algérie ni de la Tunisie, il s'agit de l'Agriculture française, à laquelle notre devoir commande de procurer des engrais à bon marché. »

Ah que tous ces hommes de devoir sont plaisants !

Et comme il nous tarde d'assister aux débats des Chambres sur la question pour enregistrer le dénouement de cette longue comédie.

Le camp des « pas pressés » va déclencher une offensive savante en vue d'obtenir, à défaut du tracé de 259 kilomètres, le tracé Onk-Tebessa, qui aurait 120 kilomètres et coûterait 119 millions. Cette ligne à voie étroite ferait encore passablement leur affaire parce qu'elle leur permettrait de tenir en étroite sujétion un adjudicataire récalcitrant du Djebel-Onk ; en effet, après Tebessa, les phosphates de l'Onk se rencontreraient avec ceux du Kouif et seraient contraints d'emprunter la même mauvaise voie étroite, à faible rendement, sur un parcours relativement long ; donc, il serait toujours possible au Kouif d'embouteiller la ligne et de limiter à son gré la capacité d'exportation de son concurrent. De ce fait, tôt ou tard, l'amodiatraire récalcitrant du Djebel-Onk serait dans l'obligation de devenir un allié du consortium « Gafsa-Omnium-Saint-Gobain », et ce serait encore le malthusianisme phosphatier avec toutes ses funestes conséquences pour l'agriculture européenne.

Notre opinion sur la solution

À notre avis, les phosphates du Djebel-Onk, se trouvant dans des terrains domaniaux, constituent une richesse nationale ; ils devraient donc être nationalisés, c'est-à-dire exploités par une délégation de la communauté nationale au profit de cette communauté, dans les conditions les plus favorables à l'intérêt général, sans tenir compte des contingences particulières ; ils devraient donc être transportés au port le plus voisin par la ligne la plus courte ; or cette ligne qui est à construire à voie étroite

suivrait un itinéraire d'un établissement remarquablement facile du Djebel-Onk au petit port de la Skhirra qu'il ne serait pas très coûteux d'aménager spécialement dans le golfe de Gabès. La ligne en question n'aurait que 217 kilomètres et ne reviendrait qu'à 97 millions ; elle aurait l'avantage considérable de transporter la tonne de phosphate au port d'embarquement pour 13 fr. 80 au lieu de 21 fr. 60 par Sousse et de 22 fr. 80 par Bône. Mais il est inutile de proposer la nationalisation d'une richesse nationale en régime capitaliste³ ; c'est perdre son temps, et aujourd'hui, sur cette question, nous réservons nos farces pour demain !

Il serait peut-être opportun d'envisager une solution intermédiaire entre l'exploitation à profits communs et l'exploitation à profits privés, une solution qui réserverait à la collectivité la moitié des profits de l'exploitation et qui garantirait la sécurité du marché pour l'acheteur du produit, en l'espèce l'agriculteur. Il s'agit de la méthode d'exploitation dite *suédoise* que nous avons préconisée en 1908 à propos de l'Ouenza. Voici en raccourci l'économie du système.

Dans le cahier des charges que doit rédiger le gouverneur général de l'Algérie, il suffira de stipuler que l'adjudicataire devra exploiter la mine de moitié avec l'État algérien. Si, comme c'est à supposer, l'adjudication échoit à une société, celle-ci devra, le lendemain, constituer une société nouvelle dans laquelle l'Algérie entrera et recevra à titre d'apport la moitié du capital-actions et se présentera dans les assemblées générales sans limitation de droits. Le chemin de fer à construire comprendra : 1° le tronçon Onk-Boubaker pour une exploitation rapide ; 2° le tronçon Boubaker-la Skhirra pour une exploitation économique.

Il n'est pas difficile d'imaginer qu'avec un pareil système l'Algérie conserverait au moins la moitié de sa richesse exploitée sous son contrôle dans les conditions les plus favorables ; il ne resterait à la collectivité qu'à surveiller les délégués qu'on enverrait siéger au conseil d'administration de la société exploitante. Mais si une solution analogue a pu être envisagée sérieusement par le gouvernement à propos de l'Ouenza parce que nous étions alors bénéficiaires d'un gouvernement de gauche, il serait puéril de croire qu'un gouvernement de droite comme celui qui est issu du Bloc National voudra l'examiner. Nous n'aurons pas cette naïveté.

Donc il faut nous résigner à voir le Djebel-Onk subir le sort capitaliste : il sera liquidé comme une vulgaire flotte d'État. Il aurait pu enrichir notre production agricole et peut-être rendre vains les décrets Chéron, il ira enrichir un peu plus les quelques harems de la « phynance » internationale.

Mais quand l'adjudicataire signera les pièces administratives qui l'introniseront dans « sa » mine merveilleuse pour une période de 50 années, sera-t-il sûr d'en jouir, ses « ayants-droit » seront-ils sûrs d'en jouir jusqu'à fin de bail ?

Paul ROBES.

La solidarité algérienne
par Émile Morinaud,
député-maire de Constantine
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1923)

Je parlais dans mon dernier éditorial, de la solidarité algérienne et de la nécessité de protéger l'Oranie contre l'élévation des droits de douane à l'entrée du Maroc oriental.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet, d'évoquer un souvenir.

³ La création de l'Office chérifien des phosphates a démontré le contraire.

Il y a à peine un an, que faisait donc cette même chambre de commerce d'Oran qui, aujourd'hui, demande à toute l'Algérie de marcher, pour la soutenir dans ses revendications ?

Elle mettait à son ordre du jour cette question si importante pour tout l'est de l'Algérie et aussi pour les finances de l'Algérie toute entière : le Djebel-Onk et son exploitation éventuelle par la Tunisie.

La manière dont le problème était envisagé, montrait bien qu'à la rigueur, la chambre de commerce était prête à admettre que nos chemins de fer algériens de l'État et que le port de Bône fussent privés de cette richesse, et je ne sais pas, j'espère cependant le contraire, si telle n'a pas été sa conclusion dans ce cas profondément antialgérien.

À ce moment, j'ai exprimé tout mon étonnement attristé de voir les Oranais prendre une telle attitude.

Dans un article publié à ce sujet par le *Républicain de Constantine*, j'ai dit : « Admettriez-vous, si les ports du Maroc voulaient vous priver un jour du trafic qui vous appartient, que les Algériens de l'Est, que les Constantinois pour tout dire, leur donnent la main et leur apportent tout leur appui ? »

Je ne croyais pas que mon observation se trouverait si rapidement confirmée par les événements.

Si donc le port de Bône (avec nos chemins de fer de l'État) est menacé pour le Djebel-Onk, au profit du port de Sousse, qui appartient à une société privée, et au profit aussi des chemins de fer tunisiens voici qu'Oran en est lui-même menacé au profit du port de Casablanca. et des chemins de fer marocains.

Odie mihi ? Cras tibi ! Hier c'était notre tour, aujourd'hui, c'est celui des Oranais.

La Chambre d'Oran se souvient alors qu'il y a une Algérie et non pas trois départements français séparés ; que cette Algérie doit porter toute entière aide et assistance à toute portion d'elle-même qui est en péril ; que son devoir est de montrer une fois de plus sa solidarité ; que sa conscience lui commande par tous ses parlementaires de faire masse pour se défendre et même pour attaquer l'adversaire.

Que ne s'en est-elle aperçue plus tôt ?

Mais il n'est jamais trop tard pour bien agir.

L'Est-Algérien est absolument prêt à aider l'Oranie.

Il lui demande simplement de vouloir bien user de quelque réciprocité à soit égard.

Que l'on cesse cette opération fratricide qui consiste, d'Oran ou d'Alger, à tirer sur Constantine.

Que l'on ne cherche plus à sacrifier l'Est de l'Algérie et les intérêts de nos chemins de fer de l'État à la Tunisie.

Que l'on veuille bien admettre que les richesses algériennes doivent profiter à l'Algérie.

L'Algérie de l'Est ne veut pas plus être sacrifiée à la Tunisie que l'Algérie de l'Ouest n'accepte de l'être au Maroc.

On veut réformer le front algérien.

Nous en sommes, mais pour tout le monde.

PHOSPHATES DE CHAUX
Djebel-Onk et Bled-el-Hadba
Avis d'adjudication
(*Mercure africain*, 15 décembre 1926)

Le 1^{er} avril 1927, à 15 heures, il sera procédé, dans la salle du conseil de préfecture de Constantine, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, du droit d'exploiter les

gisements de phosphates de chaux existants dans des terrains domaniaux d'une superficie approximative de 7.161 hectares, aux lieux-dits Djebel-Onk et Bled-el-Hadba dans la commune mixte de Tébessa, département de Constantine.

Le public pourra prendre connaissance des clauses et conditions du cahier des charges de l'adjudication, des gisements et du cahier des charges concernant le chemin de fer destiné à relier les gisements à la gare de Tébessa, dans les bureaux du gouvernement général, de l'Inspecteur général des Mines à Alger, de l'ingénieur des mines de Constantine, de la préfecture de Constantine, de la commune mixte de Tébessa, et à l'Office de l'Algérie, 10, rue des Pyramides, à Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES CHEMINS DE FER ET DES PHOSPHATES DU DJEBEL-ONK

S.A. frse au capital de 0,2 MF.

Siège social : PARIS, 75, bd Haussmann

Registre du commerce : Seine, n° 106.286

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 346)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BERTHELOT (Daniel), 168, bd St-Germain, Paris ; pdt ;

BERTHELOT (André), 10 bis, av. de la Grande-Armée, Paris ;

LEGOUËZ (Raynald), 25, r. Molitor, Paris.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

SAUVAGE (Paul), 67, r. de Miromesnil, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BOYER (Benjamin), 5, r. de Rigny, Paris ;

MARY (Albert), 40, r. de Belle-Vue, Bruxelles.

Objet. — L'étude, l'établissement et l'exploitation de tous moyens de transport destinés à faciliter l'exploitation des gisements de phosphates dans les territoires de la tribu de Biarcha-Allouan dans le Djebel-Onk (Algérie)..

Capital social. — 0,2 MF, en 200 act. de 100 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 1 % à chaque administrateur, maximum ; 5 % pour tout le conseil. Le solde aux actions.

COURRIER DE L'ALGÉRIE

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les phosphates du Djebel-Onck

(Les Annales coloniales, 11 avril 1927)

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'importante question de l'adjudication du Djebel-Onk.

La note ci-dessous, communiquée par le gouvernement général de l'Algérie, fait savoir que cette question est encore en suspens :

« A la date du 1^{er} mars, cinq soumissionnaires avaient fait connaître leurs intentions de se présenter à l'adjudication du Djebel-Onk, qui devait avoir lieu le 1^{er} avril.

Le gouverneur général ayant demandé des justifications financières pour dresser la liste de ceux qui seraient admis définitivement, quatre de ces soumissionnaires ont déclaré se retirer, et le conseil de gouvernement, saisi des dossiers, ne put proposer que l'admission d'un seul des concurrents : la Société de Mokta-El-Hadid,

Le 1^{er} avril, à l'ouverture des plis à la préfecture de Constantine, l'enveloppe de la Société Mokta-el-Hadid ne renfermait qu'une déclaration faisant savoir que les conditions imposées par le cahier des charges rendaient impossible une exploitation rémunératrice du gisement

En conséquence, le gouverneur général vient de décider qu'il serait procédé à une nouvelle adjudication d'une des conditions prévues par les règlements. »

II. — 1930 : AMODIATION À LA COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES CHEMINS DE FER ET DES PHOSPHATES DU DJEBEL-ONK
(*L'Africain*, 9 mai 1930)

Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le jeudi 22 mai 1930, à 9 heures, au siège social, 75, boulevard Haussmann, à Paris.

L'adjudication des phosphates du Djebel Onk
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1930, p. 799-800)

L'exploitation [...] a été mise en adjudication une première fois en 1927 par le gouvernement algérien, sans trouver de preneur.

Une nouvelle adjudication a été faite le 16 sept. et la Cie des phosphates de Constantine a accepté les conditions imposées par l'administration.

.....

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

CUTTOLI, Paul
Sénateur de Constantine
Adresse : 26, boulevard Raspail, à Paris.
Associé : Syndicat des recherches des phosphates du Djebel-Onk (contrat du 13 juin 1908).
Administrateur : Établissements Julien Laurens (1928).

MORINAUD, Émile
Député de Constantine
Adresse : 139, rue de la Tour, à Paris (XVI^e).

Associé : Syndicat de recherches des phosphates du Djebel-Onk (contrat du 13 juin 1908)

III. — SOCIÉTÉ DE DJEBEL-ONK FILIALE DE LA COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE

PROJET EN VEILLEUSE

ALGÉRIE
Société de Djebel-Onk
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1936)

Cette société au capital de 10 millions a été définitivement constituée, et la substitution de cette société à la Cie des Phosphates de Constantine pour l'exploitation du gisement de phosphate de Djebel Onk, a été approuvée par arrêté du gouverneur général de l'Algérie du 2 mai 1936.

IV. — 1960 : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE RELANCE

LA NATIONALISATION DES MINES ET
LES PERSPECTIVES DU SECTEUR MINIER
(*Europe-France Outre-mer*, septembre 1967)

L'historique de la mise en valeur du phosphate du Djebel-Onk ne manque pas de frapper l'observateur par l'éloignement dans le temps qui en sépare les deux étapes essentielles : 1906, découverte des gisements et 1966, ouverture de l'exploitation. Entre ces extrêmes, soixante années significatives de la difficulté de l'entreprise.

La découverte de phosphate de chaux dans le sud-est algérien remonte en effet aux premières années du siècle. La prospection systématique des gisements n'en fut cependant entreprise qu'après amodiation en 1930 à la Compagnie des phosphates de Constantine, qui s'assurait ainsi d'une réserve au moment où le minerai du Kouif serait épuisé et créait en 1936 la Société du Djebel-Onk, sa filiale. Mais l'éloignement de la mer, la nature semi-désertique d'une région dépourvue d'eau et d'énergie, et surtout la faible teneur du minerai constituèrent autant de facteurs défavorables et eurent pour effet de mettre en veilleuse le projet d'exploitation. Ce ne fut qu'en mai 1960, à la faveur du plan d'industrialisation de l'Algérie, le "Plan de Constantine", de la découverte de pétrole brut au voisinage des gisements de phosphates, et aussi des progrès réalisés entre temps dans le traitement et l'enrichissement du minerai, que les études furent reprises sur la base d'un programme annuel de production de 800.000 à 900.000 tonnes de phosphate marchand. Moins de cinq années suffirent alors pour établir un projet définitif et en assurer l'exécution. En 1966, la société du Djebel-Onk — devenue Société d'économie mixte en 1960 avec l'apport de capitaux publics français, lesquels étaient transférés partiellement deux ans plus tard au nouvel État algérien —

pouvait alors commencer ses livraisons. Au cours de cette première année d'exploitation, 26.000 tonnes de phosphate marchand ont été produites ; 150.000 tonnes le seront à l'issue de la présente année et 850.000 à 900.000 tonnes, soit l'objectif moyen de production, en 1969.

Le gisement du Djebel Onk est situé au voisinage de la frontière tunisienne, près de la localité de Bir El Ater, au sud de Tébessa. Il appartient à une formation d'époque tertiaire et se caractérise par une assise phosphatée principale, d'une puissance d'une trentaine de mètres, sans intercalations stériles. Les réserves en sont estimées à quelque 500 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne voisine de 57 % de tricalcique. La carrière du Djemi-Djewa, par laquelle a débuté l'exploitation, bénéficie de conditions particulièrement favorables puisque le recouvrement en stériles n'y dépasse pas 20 mètres pour 80 à 90 millions de tonnes de réserves. L'extraction à ciel ouvert est de type classique : mise à découvert de la couche supérieure et exploitation du minerai par abattage à l'explosif, puis chargement et transport par pelles mécaniques de 4 m³ et dumpers de 30 tonnes de charge utile vers l'usine de traitement édifiée à proximité immédiate de la carrière. Ce traitement, mis au point entre 1962 et 1964 dans une usine-pilote à Annaba, permet d'obtenir à partir d'un minerai titrant de 53 % à 61 %, un produit d'une teneur marchande dépassant 75 % de phosphate tricalcique. A cet effet, le minerai brut subit une préparation mécanique — concassage, broyage et criblage —, puis un traitement physico-chimique proprement dit comprenant : un débouillage pour séparer les argiles, une calcination pour dissocier les carbonates, un lavage pour dissoudre ou mettre en suspension les sels alcalins, la chaux et la magnésie, et un séchage pour réduire l'humidité. Outre les ateliers correspondant aux différentes phases de traitement du minerai, le complexe industriel comprend un bâtiment de mise en stock de produit marchand (25.000 tonnes), des ateliers centraux, un atelier d'entretien du matériel de carrière, un laboratoire, des magasins généraux et des bâtiments administratifs.

À 12 kilomètres a été édifiée la cité minière : logements abritant 650 des 700 membres du personnel employé à la mine par la société, dispensaire, économats, écoles, hôtel, restaurant, salle de spectacles et terrains de sports.

L'ensemble est alimenté en énergie électrique par une ligne à haute tension connectée au réseau national ainsi que par une centrale équipée d'une turbine à gaz à la mine, système qui n'a pas offert jusqu'à présent la sécurité de fonctionnement souhaitable (coupures fréquentes sur le réseau E.G.A. accompagnées de pannes de turbine) et devra probablement être complété par une installation classique de secours (groupes Diesels). Le combustible nécessaire à la calcination, au séchage et à la centrale électrique provient d'un gisement découvert sur la concession par la S.N. Repal et dont la production est de 50.000 tonnes/an. Quant à l'eau nécessaire au lavage du minerai (2 millions de mètres cubes/an), elle est prélevée dans la région de Chéria, à 90 kilomètres au nord-ouest de la mine, et acheminée par une canalisation d'un débit de 100 l/s.

L'évacuation du minerai vers la côte se fait par chemin de fer sur une distance de 340 kilomètres, la société ayant dû financer la construction des derniers cents kilomètres de voie entre Tébessa et le Djebel Onk.

À la mine, le chargement de wagons minéraliers (parc de 101 wagons de 48 tonnes de charge utile) s'effectue par trémies à raison d'une rame de 1.500 tonnes à l'heure. Au port d'Annaba, ce sont les anciennes installations de la Compagnie des phosphates de Constantine que la société utilise après les avoir modernisées : 90.000 tonnes de phosphates peuvent y être stockées et la cadence de chargement sur navires atteint 800 tonnes/heure avec échantillonnage automatique.

En fin de compte, la mise en exploitation du phosphate de Djebel-Onk a nécessité une masse élevée d'investissements proche de 200 millions de francs. Ces dépenses ont été couvertes par le capital social de 60 millions de francs français, une prime

d'équipement, et des emprunts : neuf à long terme pour un total de 118 millions de francs et deux à moyen et court terme pour 8 millions de dinars algériens.

Commencée au cours de l'année 1966, devant parvenir en 1969 à son rythme normal de 860.000 tonnes/an de phosphate commercialisable, la production pourrait être aisément augmentée au prix d'investissements réduits et dans la mesure où le marché le permettrait. Mais déjà, une nouvelle phase s'ouvre aujourd'hui dans l'histoire de la Société du Djebel-Onk : l'État algérien va en devenir prochainement l'actionnaire majoritaire.
